

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 septembre 2013**

Décision n° **B-2013-4501**

commune (s) : Feyzin

objet : Cession à la société France frais immobilier (Broc marché) d'une parcelle de terrain située rue Louise Michel, lieux-dits Sous Gournay et Les Etroupières - Autorisation de déposer une demande de permis de construire modificatif

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Bernard R.), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Charles, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Vesco), M. Claisse (pouvoir à Mme Laurent), Mme Frih (pouvoir à M. Crédoz), M. Assi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 9 septembre 2013**Décision n° B-2013-4501**

commune (s) : Feyzin

objet : **Cession à la société France frais immobilier (Broc marché) d'une parcelle de terrain située rue Louise Michel, lieux-dits Sous Gournay et Les Etroupières - Autorisation de déposer une demande de permis de construire modificatif**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.13.

La société France frais immobilier (Broc marché) envisage la réalisation de travaux d'extension de son site d'activité situé rue Louise Michel, lieu-dit Sous Gournay sur la Commune de Feyzin et cadastré BP 99 et BP 123.

Par ailleurs, la Communauté urbaine de Lyon s'est rendue propriétaire, par acte du 20 juillet 1998, d'un tènement contigu situé rue Louise Michel, lieux-dits Sous Gournay et Les Etroupières à Feyzin, en vue de d'accroître les possibilités d'offres d'implantation à des entreprises industrielles dont les installations sont soumises à autorisation.

Pour lui permettre de réaliser des emplacements de stationnement pour véhicules légers et pour poids lourds ainsi qu'un bassin d'orage, dans le cadre de l'extension de son activité, la Communauté urbaine céderait, à la société France frais immobilier (Broc marché) ou à une autre personne morale du groupe, une parcelle de terrain d'environ 10 985 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée BP 142.

Dans la promesse qui est soumise, la cession aurait lieu au prix de 30 € HT le mètre carré, soit 329 550 € HT, libre de toute location ou occupation, conformément à l'avis de France domaine.

A ce prix, il convient d'ajouter le montant de la TVA sur marge, au taux de 19,60 %, qui s'élève à 44 717,98 €, la transaction aurait donc lieu à un montant total d'environ 374 267,98 € TTC.

Le prix total définitif sera ajusté en fonction du nombre de mètres carrés effectivement cédés et déterminés par le document d'arpentage qui sera établi.

La promesse contient une condition suspensive d'obtention de prêt, par l'acquéreur, pour le financement de l'acquisition et l'autorisation de déposer toute demande de permis de construire modificatif ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 25 juillet 2012, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à la société France frais immobilier (Broc marché) ou une autre personne morale du groupe, pour un montant d'environ 329 550 € HT auquel se rajoute le montant de la TVA sur marge qui s'élève à 44 717,98 €, soit un total d'environ 374 267,98 € TTC, d'une parcelle de terrain d'environ 10 985 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée BP 142, située rue Louise Michel, lieux-dits Sous Gournay et Les Etroupières à Feyzin, dans le cadre de l'extension d'un site d'activité.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - Autorise la société France frais immobilier (Broc marché) à déposer toute demande de permis de construire modificatif.

4° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O2702, le 13 février 2012.

5° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 374 267,98 € en recettes : compte 775 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 101 397,06 € en dépenses : compte 675 - fonction 01 et en recettes : compte 2111 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2013.